

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 6 DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, COULOMBEL Aurélie

Messieurs DURAND Pierre, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, JUBERT Patrick, LESCUREUX André, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BEAUMONT Joël de M. LECOINTE Jean-Noël, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, M. DUTILLEUX Olivier de M. CHARLES Gilles, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. SURHOMME Alain de Mme RAMON Marie-Gabrielle, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne  
Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, GAWLIK Jérémy, TEN Franck, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MIANNE Michel, WABLE Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 34

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 9

Votants : 43

Date de la convocation

30 novembre 2023

Secrétaire de séance :

Olivier DUTILLEUX

### OBJET : MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLES

#### Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président « Développement économique »

Par délibération du Conseil communautaire du 04 novembre 2021, référencée 2021-04.11.07 Feuillet 446, la CCALN a signé une convention avec l'AMSOM portant co-maîtrise d'ouvrage sur le projet de MSP et bégainage sur le site de la friche Breilly à Moreuil,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 06 juillet 2023, référencée 2023-06.07.15 Feuillet 709, relative à la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale, précisant « **Au titre de la Santé : Maison de Santé Pluriprofessionnelles à Moreuil (au motif que l'implantation d'une MSP poursuit un objectif social d'accès aux soins)** »

Dans le cadre de la réhabilitation de la friche « Breilly » située rue Carnot à Moreuil, la CCALN envisage deux projets structurants pour son territoire.

Pour le premier : un ensemble de maisons en bégainage porté par l'AMSOM

Pour le second : une maison de santé pluriprofessionnelle portée par la CCALN. Actuellement, le réseau des professionnels de Santé du territoire et la CCALN s'entendent sur la volonté commune de faire aboutir ce projet et par là même un projet de Santé pour le territoire qu'il reviendra aux professionnels de Santé d'élaborer et de faire reconnaître par l'ARS.

Vu l'intervention de l'ARS au Conseil Communautaire du 28 septembre 2023,

#### Les MSP contribuent à améliorer l'accès aux soins et la qualité des prises en charge

Les maisons de santé pluriprofessionnelles sont des structures de soins de proximité qui regroupent des professionnels de santé médicaux notamment des médecins généralistes et paramédicaux comme des infirmiers,

des kinésithérapeutes ou des orthophonistes. Les professionnels qui y exercent sont libéraux et bénéficient ainsi d'un cadre de travail collectif.

Le travail en coordination des différents professionnels est inhérent au fonctionnement des MSP. Le **regroupement de plusieurs types de professionnels en un même lieu – comme c'est le plus souvent le cas - et leur coordination** permettent un accès aux soins facilité, une continuité des soins en cas d'absence ou indisponibilité du professionnel et d'une prise en charge globale et coordonnée entre les différents acteurs autour des besoins **du patient. Un patient âgé qui a développé des problèmes d'équilibre peut par exemple consulter son médecin généraliste et se voir prescrire des séances de rééducation chez un kinésithérapeute dans une même structure de soins, en étant assuré que les deux professionnels échangeront régulièrement autour de son état de santé.**

Ces structures d'exercice coordonné favorisent par ailleurs le développement de la télémédecine, des protocoles pluriprofessionnels, le renforcement des politiques de prévention, ou encore la prise en charge des soins non programmés.

Les MSP sont prisées par les professionnels de santé de ville car elles offrent un cadre de travail collectif, pluriprofessionnel et des possibilités de se former, de progresser dans sa pratique et de bénéficier d'une organisation du travail plus souple que l'exercice isolé.

Ces maisons de santé constituent ainsi un élément d'attractivité aussi bien pour les professionnels diplômés que **pour les internes ou stagiaires.** Elles ont vocation à accueillir des externes et internes pendant leur formation et ainsi leur faire découvrir le territoire et ce mode d'exercice coordonné. Elles permettent ainsi un ancrage des professionnels et futurs professionnels de santé sur le territoire, contribuant sur le long terme à renforcer globalement l'offre de soins.

Le présent projet prévoit l'installation d'un cabinet de plusieurs dentistes et de spécialités nettement sous-représentés sur le territoire de la CCALN.

Vu la présentation, en séance, du projet de construction des maisons en béguinage et de la MSP par l'AMSOM et M. BERTRAND Patrick, architecte du projet,

Vu le plan prévisionnel de financement suivant au regard des montants estimés en phase APD-PC :

POSTES DE DEPENSES		RECETTES		
suivant détail AMSOM au 21.11.2023				
	en € HT			
Charges annexes au bâtiment (Etudes de sol, géomètre, déconstruction, désamiantage... )	834 077,54	ETAT (DETR-DSIL- FONDS VERT- FONDS FRICHE...)	2 850 708,00	50,00%
Bâtiment	4 025 848,05	REGION HAUTS DE F.	500 000,00	8,77%
Honoraires	304 683,72	CD80	383 834,00	6,73%
Actualisation des prix, Conduite et pilotage	536 807,33	<b>Sous-Total</b>	<b>3 734 542,00</b>	<b>65,50%</b>
		<b>CCALN Emprunt</b>	<b>1 966 874,64</b>	<b>34,50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 701 416,64</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 701 416,64</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 38, Contre 3 : Mmes PATRICE BOURDELLE, MARCEL, M. DURAND, Abstentions : 2  
Mme BLIN Marie-Annick M. MAROTTE) le Conseil Communautaire :

- Décide d'adopter le projet de MSP et d'entériner l'enveloppe prévisionnelle comme proposés ci-dessus ;
- Sollicite l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL, du FONDS VERT, du FOND FRICHES pour une subvention globale cumulée à hauteur de 50% soit 2 850 708 €,
- Sollicite le Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 500 000 €,
- Sollicite le Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 383 834 €,
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2024,
- Autorise le Président et le 1<sup>er</sup> Vice-Président à saisir les éventuels autres dispositifs de financement et subventions possibles auprès de l'ensemble des financeurs potentiels, dans la limite des dépenses prévisionnelles renseignées et sans dépasser 80% de fonds publics,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président Voirie à signer les documents en rapport avec les démarches de demande de subventions et tout autre document nécessaire à la poursuite de ce projet.

Fait et délibéré, le 06 DECEMBRE 2023  
à THENNES

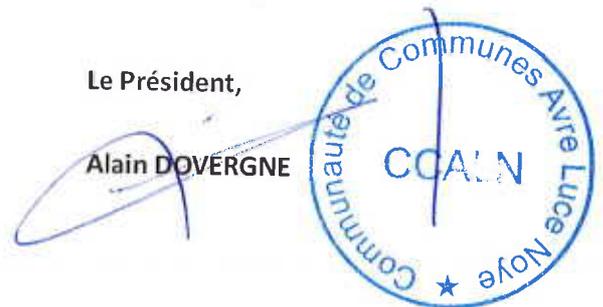
POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 07/12/23

Affiché le 07/12/23

Le Président,

Alain DOVERGNE



am som MAIRIE Communauté & Communes Aire Luce Noye		DESIGNATION	Reconversion de la Friche BREILLY en Bégulnage et Maison de Santé	
ADRESSE		Rue Jean Jaurès / Rue Carnot		
VILLE		MOREUIL		
<b>PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL - MàJ du 21 Novembre 2023</b>				
<b>Maison de santé de 2 niveaux surface utile de 1 550 m2 OP 3018T1</b>				
		<b>Nombre d'équipement</b>	<b>Surface exploitée (m<sup>2</sup>)</b>	
Maison de santé		1	1550	
TOTAL		1	1550	
		<b>PRIX HT</b>	<b>PRIX TTC 20%</b>	
<b>Charge foncière</b>				
Terrain	↓ PARAMETRES ↓	182 500,00	219 000,00	
Honoraires d'agence Immobilière	10%	-	-	
Frais d'acte	8%	-	-	
Taxes TLE - CAUE (€/m <sup>2</sup> SHAB)	12,50	19 375,00	23 250,00	
Consignations		-	-	
Branchements concessionnaires		7 000,00	8 400,00	
Études de sol + pollution		29 842,76	35 811,32	
Géomètre - Topo + Bornage		10 545,89	12 655,07	
Déconstruction (€/m <sup>2</sup> de surface déconstruit)	Forfait	38 668,27	46 401,92	
Désamiantage (€/m <sup>2</sup> de surface désamiantée)	Forfait	-	-	
Dépollution + gestion des terres	forfait	24 607,08	29 528,50	
Aléas Déconstruction/samiantage/pollution	10%	6 327,53	7 593,04	
VRD/Espaces Verts	estim moe	515 211,00	618 253,20	
		-	-	
<b>Total Charge Foncière</b>		<b>834 077,54</b>	<b>1 000 893,05</b>	
<b>Bâtiment</b>				
Construction (€/m <sup>2</sup> SHAB - estim moe)	2 473,64	3 834 141,00	4 600 969,20	
Estimation MOE NOV 2023		-	-	
		-	-	
Aléas	5,000%	191 707,05	230 048,46	
<b>Total Bâtiment</b>		<b>4 025 848,05</b>	<b>4 831 017,66</b>	
<b>Honoraires</b>				
Maîtrise d'œuvre	6,44%	280 098,27	336 117,92	
Contrôle technique		7 036,50	8 443,80	
Coord santé sécurité		6 300,00	7 560,00	
Diag Amiante + Plomb avant démolition		7 030,59	8 436,71	
Divers (€/lgt)	500,00	4 218,36	5 062,03	
<b>Total Honoraires</b>		<b>304 683,72</b>	<b>365 620,46</b>	
<b>PRIX DE REVIENT</b>		<b>5 164 609,31</b>	<b>6 197 531,17</b>	
<b>Actualisation des prix, production immobilisée et pilotage</b>				
Actualisation	5,93%	273 412,25	328 094,70	
Conduite d'opération - Production Immobilisée	2,10%	108 456,80	130 148,15	
Frais de Pilotage AMSOM	3%	154 938,28	185 925,94	
<b>TOTAL (en Euros)</b>		<b>5 701 416,64</b>	<b>6 841 699,97</b>	
<b>Ratio /m<sup>2</sup> Surface exploitée</b>		<b>3 678,33</b>	<b>4 414,00</b>	



A. DOVERGNE

Président

PR maison de santé

le 07/12/2023

Construction d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé - Friche BREILLY - MORE  
 Estimation du cout prévisionnel des travaux - phase APD/PC 10/11/ 2023

V5 10/11/2023

DESIGNATION	MONTANTS €	%	P/m <sup>2</sup> SHAB / Hors vrd 1550 m <sup>2</sup>
<b>STRUCTURE ET ENVELOPPE</b>	<b>2 511 694</b>	<b>3,07%</b>	<b>1 620,45</b>
01 - INSTALLATION DE CHANTIER - ÉTUDES - LEVAGE	117 773	3,07%	75,98
02A - INFRASTRUCTURE / FONDATIONS (PK)	784 565		506,17
02 - GROS-CŒUVRE / STRUCTURE BOIS	1 048 155		676,23
03 - COUVERTURE ÉTANCHÉITÉ	145 044		93,58
04 - REVÊTEMENT DE FAÇADE	129 795		83,74
05 - MENUISERIES EXTERIEURES	229 090		147,80
06 - SERRURERIE	57 272		36,95
<b>EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b>	<b>682 118</b>	<b>0,00%</b>	<b>440,08</b>
07 - ELECTRICITE	226 953		146,42
08 - PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	455 165		293,65
<b>SECOND ŒUVRE / PARACHEVEMENT</b>	<b>640 330</b>	<b>0,00%</b>	<b>413,12</b>
09 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS	114 545		73,90
10 - CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS	163 175		105,27
11 - CARRELAGE / FAIENCE / REVETEMENTS DE SOL SOUPLE	181 305		116,97
12 - PEINTURE	145 044		93,58
13 - ASCENSEUR	36 261		23,39
<b>TOTAL bâtiment H.T. valeur économique janvier 2023</b>	<b>3 834 141</b>	<b>3,07%</b>	<b>2 473,64</b>
<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>515 211</b>		
14 - VRD	434 209		280,13
15 - ESPACES VERTS	81 002		49,99
<b>TOTAL H.T. valeur économique Janvier 2023</b>	<b>4 349 352 €</b>		<b>2 803,76</b>
T.V.A. 20 %	869 870 €		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>5 219 223 €</b>		
<b>TOTAL bâtiment hors parc de stationnement et locaux s-sol et hors VRD H.T.</b>	<b>3 049 577</b>		<b>1 967,47</b>

FONDATIONS et dalle RDC compris PK



A. Douergne  
 Président  
 le 07/12/2023

Patrick Bertrand  
 Architecte S.A.S.  
 harmon'3  
 32, rue Guy de Maupassant  
 92150 MONTROUGE  
 Tél. 01 45 55 34 55